



PROCES-VERBAL

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ Séance du 3 février 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

1	Aix-les-Bains	T	BERETTI Renaud	
2	Aix-les-Bains	T	FRUGIER Michel	
3	Aix-les-Bains	T	GUIGUE Thibaut	
4	Bourdeau	T	DRIVET Jean-Marc	
5	Brison-Saint-Innocent	T	CROZE Jean-Claude	
6	Drumettaz-Clarafond	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
7	Grésy-sur-Aix	T	MAITRE Florian	
8	La Biolle	T	NOVELLI Julie	
9	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	T	MORIN Bruno	
10	Le Bourget-du-Lac	T	MERCAT Nicolas	
11	Le Bourget-du-Lac	T	SIMONIAN Edouard	
12	Le Montcel	T	HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
13	Méry	T	FONTAINE Nathalie	
14	Motz	T	CLERC Daniel	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
15	Mouxy	T	PERSON Armelle	
16	Ontex	T	CARRIER Christiane	
17	Pugny-Chatenod	T	CROUZEVALLE Bruno	
18	Ruffieux	T	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
19	Saint-Offenge	T	GELLOZ Bernard	
20	Saint-Pierre-de-Curtille	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
21	Tresserve	T	LOISEAU Jean-Claude	
22	Trévignin	T	CHAPUIS Nicolas	
23	Voglans	T	MERCIER Yves	

Elus présents en visio-conférence (non-votants) :

CHANAZ HUSSON Yves

Techniciens présents :

ALEXANDRE Corentin
COSTA de BEAUREGARD Estelle
HUGOT Amandine
LAVAISSIERE LAURENT
NAMBOTIN Magalie

Assistant de la Direction
Directrice des Affaires Juridiques
Directrice Générale Adjointe des Services
Directeur Général des Services
Chargée des Assemblées



PROCES-VERBAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, désigne Julie NOVELLI en tant que secrétaire de séance, à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JANVIER 2026

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du Bureau communautaire du 6 janvier 2026.

COMMANDE PUBLIQUE

DELIBERATION 2 : ACCORD CADRE DE TRAVAUX A BON DE COMMANDE N° 25048 : TRAVAUX DE REPARATION DE FUITE, ENTRETIEN DU RESEAU ET REALISATION DES BRANCHEMENTS EN ASSAINISSEMENT, EAUX PUVIALES ET EN EAU POTABLE – ATTRIBUTION

Yves MERCIER présente l'objet du marché qui porte sur la réalisation travaux de réparation de fuite, entretien du réseau et réalisation des branchements en assainissement, eaux pluviales et en eau potable sur le territoire de Grand Lac. Ce marché répond notamment aux besoins liés à l'exploitation des réseaux susmentionnés.

L'accord cadre est passé pour un an à compter de la notification du marché, renouvelable trois fois un an.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert.

Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire à bon de commande qui comprend trois lots :

- **Lot 1 : Secteur NORD :**

Territoire des communes de CHANAZ, CHINDRIEUX, CONJUX, MOTZ, RUFFIEUX, SERRIERES EN CHAUTAGNE, VIONS, SAINT PIERRE DE CURTILLE, pour les interventions courantes et urgentes en heures ouvrées (HO), sans astreinte.

Le marché est sans montant annuel minimum et avec un montant annuel maximum de 400 000 € HT.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants : 60% prix et 40% valeur technique.



PROCES-VERBAL

- **Lot 2 : Secteur CENTRE :**

Territoire des communes de BRISON SAINT INNOCENT, ENTRELACS, GRESY SUR AIX, LA BIOLLE, MONTCEL, SAINT OFFENGE, SAINT OURS, pour les interventions courantes et astreinte en heure ouvrée sur son propre périmètre et astreinte en heures non ouvrées sur le périmètre du lot 1.

Le territoire comprend également les conduites appartenant à Grand Lac situées sur le territoire de la commune limitrophe suivante : LES DESERTS.

Le marché est sans montant annuel minimum et avec un montant annuel maximum de 600 000 € HT.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants : 60% prix et 40% valeur technique.

- **Lot 3 : Secteur SUD :**

Territoire des communes d'AIX-LES-BAINS, BOURDEAU, DRUMETTAZ CLARAFOND, LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT, LE BOURGET DU LAC, MERY, MOUXY, ONTEX, PUGNY CHATENOD, TRESSERVE, TREVIGNIN, VOGLANS, VIVIERS DU LAC pour les interventions courantes et d'astreinte en heure ouvrée et non ouvrée sur son propre périmètre.

Le marché est sans montant annuel minimum et avec un montant annuel maximum de 1 000 000 € HT.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants : 60% prix et 40% valeur technique.

L'analyse des offres a été menée pour chaque lot sur la base du total de 5 devis d'aide au dépouillement pondérés.

Au vu de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 janvier 2026, il est proposé de retenir :

- Pour le lot 1 : le groupement d'entreprises PETAVIT (Mandataire) / MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT (Co-traitant)
- Pour le lot 2 : le groupement d'entreprises PETAVIT (Mandataire) / GASTALDON TP (Co-traitant ; nom commercial Valoralp BTP) / MAURO SA (Co-traitant)
- Pour le lot 3 : le groupement d'entreprises GASTALDON TP (nom commercial Valoralp BTP) (Mandataire) / PETAVIT (Co-traitant) / MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT (Co-traitant).

Les crédits seront ouverts aux budgets selon les budgets et programmes respectifs.

Pour une complète information de l'Assemblée, Yves MERCIER précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.



PROCES-VERBAL

DELIBERATION 3 : MARCHÉ N°25036 : FOURNITURE ET ENTRETIEN DE VETEMENTS PROFESSIONNELS ET EPI - LOT 3 : ENTRETIEN ET LAVAGE DES VETEMENTS DE TRAVAIL ET VETEMENTS HAUTE VISIBILITE (MARCHÉ RESERVE) – ATTRIBUTION

Yves MERCIER rappelle que Grand Lac Communauté d'Agglomération, est compétente pour la prévention des risques professionnels et la mise à disposition des équipements nécessaires à ses agents. À ce titre, il est nécessaire d'assurer la fourniture et l'entretien des vêtements de travail ainsi que des équipements de protection individuelle (EPI).

Ces prestations font l'objet d'un accord-cadre à bons de commande. La durée de cet accord cadre est fixée à 1 an reconductible 3 fois pour une même durée.

Il s'agit d'un accord cadre à bon de commande qui comprend trois lots :

- **Lot 1 : Achat de vêtements de travail et vêtements haute visibilité**

Ce lot porte sur la fourniture de vêtements de travail et haute visibilité nécessaires à la bonne exécution des missions des agents de Grand Lac.

Le montant maximum annuel a été fixé à 100 000 € HT (120 000 € TTC).

Pour rappel, ce lot a été attribué par le Conseil communautaire du 9 décembre 2025 à SMG PROLIANS.

- **Lot 2 : Achat des équipements de protection individuelle (EPI)**

Ce lot porte sur la fourniture des équipements de protection individuelle nécessaires à la bonne exécution des missions des agents de Grand Lac.

Le montant maximum annuel a été fixé à 50 000 € HT (60 000 € TTC).

Pour rappel, ce lot a été attribué par le Conseil communautaire du 9 décembre 2025 à SMG PROLIANS.

- **Lot 3 : Entretien et lavage des vêtements de travail et vêtements haute visibilité (marché réservé)**

Ce lot comprend l'entretien et le lavage hebdomadaire des vêtements de travail et vêtements haute visibilité.

Le montant maximum annuel a été fixé à 100 000 € HT (120 000 € TTC).

Par décision du 10 décembre 2025, cette consultation a été classée sans suite pour motif d'intérêt général et relancée le 11 décembre 2025. En effet, la rédaction du DCE n'était pas adaptée car celle-ci aurait entraîné une surfacturation des prestations à la collectivité,

Les offres ont été analysées sur la base des critères suivants : 40 % prix, 50 % valeur technique, 10 % performance environnementale.



PROCES-VERBAL

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 janvier 2026, propose de retenir, pour le lot 3, l'entreprise ESAT du Nivolet – APEI de Chambéry.

Pour une complète information de l'Assemblée, Yves MERCIER précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur la section de fonctionnement des services concernés.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 4 : MARCHE N°2024-010 : GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE GRAND LAC ET LA COMMUNE D'AIX-LES-BAINS POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION URBAINE DU QUARTIER DE MARLIOZ - LOT 4 : RESEAUX HUMIDES - AVENANT 1

Yves MERCIER rappelle que le quartier Marlioz, situé en entrée Sud de la ville d'Aix-les-Bains, avait été retenu comme quartier prioritaire de la politique de la ville. Cet ensemble de 1 130 logements, dont 453 logements sociaux, a fait l'objet d'études préalables qui ont permis de fixer les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement nécessaires à la contractualisation d'un protocole de préfiguration signé avec l'État, les bailleurs et les principaux partenaires en 2016.

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Marlioz s'appuie sur plusieurs fondements, définis en concertation avec les habitants au cours de nombreuses séances de concertation :

- Recréer un lieu de vie fédérateur, une centralité de quartier avec une place publique ;
- Mettre en évidence les qualités du site : insertion bioclimatique, topographique et paysagère ;
- Diversifier les populations, les formes urbaines, les typologies de logements et les usages ;
- Améliorer le cadre de vie en qualifiant les liens vers les équipements existants (lycée, collège, supermarché, etc.) et le centre-ville, réhabiliter les logements existants maintenus, accueillir de nouveaux usages.

La démolition de la barre de la Cité, préalable au projet acté par l'OPAC, permet une refonte du système viaire simplifié.

Ce projet a été retenu par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU) pour bénéficier d'un projet de renouvellement urbain, et la convention de mise en œuvre signée en 2019 entre Grand Lac, la Ville d'Aix-les-Bains, l'OPAC de la Savoie, l'État, l'ANRU, Action Logement, la Région, le Département, la Caisse des Dépôts et l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Afin d'optimiser le pilotage et la coordination des études et des travaux, un groupement de commande a été constitué entre la commune d'Aix-les-Bains et Grand Lac pour les missions nécessaires à la réalisation de l'opération en application de l'article L. 2113-6 du Code de la Commande Publique. La commune d'Aix-les-Bains a été désignée coordonnateur du groupement.

Yves MERCIER rappelle que le groupement de bureaux d'études EPODE/SAFEGE est Maître d'œuvre sur cette opération.



PROCES-VERBAL

Le présent marché consiste en 4 lots, avec tranche ferme :

- Lot 1 : Terrassement – VRD – Revêtements
- Lot 2 : Eclairage Public
- Lot 3 : Espaces Verts – Mobiliers – Serrureries
- Lot 4 : Réseaux Humides (EP, EU et AEP)

Grand Lac n'est concerné que par le lot 1 pour la valorisation des déchets et par le lot 4.

Le lot 4 a été attribué pour un montant de 932 318.73€ HT au groupement d'entreprises Mauro / Eiffage route Centre Est / Fontaine TP lors du Bureau du 1^{er} avril 2025.

Cet avenant au lot 4 concerne :

- 1- La validation des prix nouveaux pour le retrait d'amiante en sous-section 4. Pour rappel, ces prix ont pour but de rémunérer une intervention ponctuelle sur le réseau en amiante, moins contraignante et moins coûteuse qu'en sous-section 3 prévue dans le marché.

Ces prix entraînent une moins-value de 9 110.84 € HT sur chacune des parts EU et EP, soit une moins-value globale de 18 221.68 € HT

- 2- Des travaux complémentaires de dévoiement du réseau EP de la rue des Côteaux sur le Boulevard de la Roche du Roi.

En effet, l'aménagement du lot situé entre ces deux voies sera bâti intégralement. De fait, le collecteur EP transversant ce lot devra être dévoyé. Le montant de ces travaux complémentaires s'élevant à 36 551.39 € HT.

- 3- Une nouvelle répartition des co-traitants est également précisée dans l'avenant.

Le montant de l'avenant est donc de 18 329,71 € HT (21 995,65 € TTC), soit une augmentation de 1,97 %.

Les nouveaux montants du marché sont donc les suivants :

	Montant initial en € HT	Montant Avenant n°1 en € HT	Variation en € HT	Variation en %
Part AEP	191 655.37 €	191 655.37 €	- €	0.00%
Part EP	402 762.39 €	430 202.94 €	27 440.55 €	6.81%
Part EU	337 900.97 €	328 790.13 €	- 9 110.84 €	-2.70%
TOTAL	932 318.73 €	950 648.44 €	18 329.71 €	1.97%

La Commission des Procédures Adaptées du 20 janvier 2026 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits sont prévus aux budgets EU 234-3, EP 166-2, AEP 25-49 et Valo 139-02.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.



PROCES-VERBAL

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

TOURISME

DELIBERATION 5 : RECONSTRUCTION DU SENTIER FIL DE L'EAU - DEMANDE DE SUBVENTION

Michel FRUGIER rappelle que le sentier Fil de l'Eau, situé entre Aix-les-Bains (boulodrome) et Brison-Saint-Innocent (Pointe de l'Ardre) a été ouvert en 2012. Il est composé d'un sentier nature et de 2 pontons sur l'eau. Ces derniers, construits sur pieux métal et avec des travées en bois, ont subi au fil du temps des dégradations avec les variations du niveau du lac. Lors de la crue de 2023-2024, 70% des travées des pontons bois ont été détruites.

Aujourd'hui Grand Lac souhaite réhabiliter les 2 pontons afin de rouvrir cet itinéraire de randonnée apprécié des habitants et des touristes.

Le projet consiste donc à reconstruire les pontons sur la base des pieux et chevêtres existants (qui n'ont pas été impactés) avec une structure porteuse en aluminium et un platelage sous forme de caillebotis métal. L'objectif est de proposer une structure la plus perméable possible pour limiter les contraintes des variations de niveau du lac.

Le coût de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) est estimé à 920 000 € HT (1 104 000 € TTC).

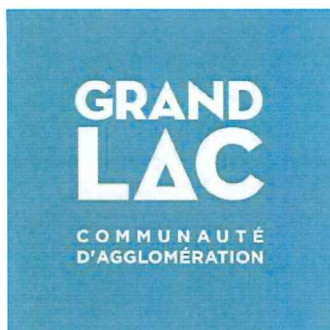
Il est proposé de déposer un dossier de demande de subventions auprès du Département de la Savoie, au titre du Contrat départemental du territoire de Grand lac, pour un montant de 200 000 € (soit 22% du coût HT du projet).

Le reste à charge pour Grand Lac, sous réserve de l'obtention de cette subvention, serait donc de 720 000€ HT (904 000 € TTC).

Il est également proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Les crédits seront proposés au budget 2026 au chapitre 21 sur l'opération 143-251.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.



PROCES-VERBAL

ENVIRONNEMENT

EAU POTABLE

DELIBERATION 6 : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EAU CLIMAT ON AGIT ! - DIAGNOSTIC EAU POTABLE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS HYDRO-ECONOMES DANS LES BATIMENTS DE GRAND LAC – ECONOMIES D'EAU AU ROBINET, DOUCHE ET WC - DEMANDE DE SUBVENTION

Est rappelé le plan Eau du gouvernement qui vise à réduire de 30 à 40 % le prélèvement de la ressource en eau dans notre pays à l'horizon 2050, avec un premier objectif fixé pour 2030 : réaliser 10 % d'économie d'eau dans tous les secteurs par rapport à l'année de référence 2023.

Est également rappelée la politique engagée par Grand Lac sur les économies d'eau, qui s'inscrit dans le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), nécessaire à la préservation des ressources de notre territoire. Il rappelle l'engagement de la collectivité à réaliser les opérations indiquées dans le programme d'actions du Contrat de Bassin 2026-2028 de l'Agence de l'Eau.
Cette opération correspond à la fiche ECO 9.

Pour contribuer à réduire sa consommation d'eau potable, Grand Lac souhaite réaliser un diagnostic eau et les travaux afférents, dans le but de réduire les pertes d'eau potable par la régulation du débit des robinets, douches et WC sur les 20 équipements retenus, tout en conservant un usage satisfaisant pour les utilisateurs.

Ces 20 équipements ont été choisis parmi les 84 équipements ayant une consommation d'eau potable sur les critères suivants :

- 1 : les plus consommateurs d'eau potable,
- 2 : si une action de réduction des consommations d'eau au robinet, douche ou WC est possible,
- 3 : en lien avec le technicien référent et validation du responsable du service concerné.

Equipements retenus :

<i>Service</i>	<i>Ville</i>	<i>Nom</i>	<i>Conso 2023 (m3/an)</i>
AEP	AIX LES BAINS	UPEP Memard	NC
Assainissement	LE BOURGET DU LAC	STATION D'EPURATION	608
Assainissement	AIX LES BAINS	STATION D'EPURATION	5449
CIAS	AIX LES BAINS	FOYER OREE DU BOIS	4036
CIAS	AIX LES BAINS	EHPAD LES GRILLONS	1521
CIAS	AIX LES BAINS	EHPAD LES GRILLONS	1203
CIAS	AIX LES BAINS	FOYER LES GRILLONS- NOUVE.BAT	1217

CIAS	CHINDRIEUX	FONTANETTE	NC (Chrystal habitat)
Equipements sportifs et de loisirs	AIX LES BAINS	CENTRE NAUTIQUE - PISCINES	33934
Equipements sportifs et de loisirs	AIX LES BAINS	GYMNASES MARLIOZ	2643
Equipements sportifs et de loisirs	AIX LES BAINS	GYMNASE	115
Equipements sportifs et de loisirs	AIX LES BAINS	JARDINS BUNGALOW CTRE NAUTIQ	60
Equipements sportifs et de loisirs	ENTRELACS	GYMNASE	387
Equipements sportifs et de loisirs	AIX LES BAINS	PLAGE	4596
Patrimoine	AIX LES BAINS	SIEGE GRAND LAC	2044
Ports/Plages	AIX LES BAINS	TOILETTES/DOUCHE PLAGE ROWING	966
Ports/Plages	CONJUX	LE PORT (ex WC)	599
Ports/Plages	CONJUX	PLAGE LA CHATIERE WC - PS	166
Ports/Plages	CONJUX	POSTE DE SECOURS + WC	117
Tourisme	VIVIERS-DU-LAC	PLAGE DES DAMES TOILETTES	208

Le diagnostic et les travaux consistent en :

- Une analyse des données et détection d'éventuelles incohérences avec les dernières tendances de consommation d'eau,
- Un audit détaillé des bâtiments et des infrastructures de l'agglomération,
- La détermination des systèmes hydro-économiques adaptés et autres solutions pour réduire la consommation d'eau afin préserver la ressource en eau Service,
- La détermination des potentiels d'économie (m3 et €),
- La réalisation des travaux de pose d'équipements hydro-économiques.

Le montant du budget alloué au diagnostic et aux travaux s'élève à 30 000 €.

Les crédits sont ouverts au budget Eau Potable et sont inscrits au budget 2026. Un taux de financement de 50 % est attendu soit une enveloppe de 15 000 €.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès des partenaires financiers, à savoir l'Agence de l'Eau, pour solliciter les subventions les plus élevées possibles.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.



PROCES-VERBAL

Monsieur le Président indique que la prochaine séance du Bureau communautaire se tiendra le 3 mars 2026 à 18h et la prochaine séance du Conseil communautaire le 24 février 2026 à 18h également.

La séance est levée à 18h40.

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julie Novelli".